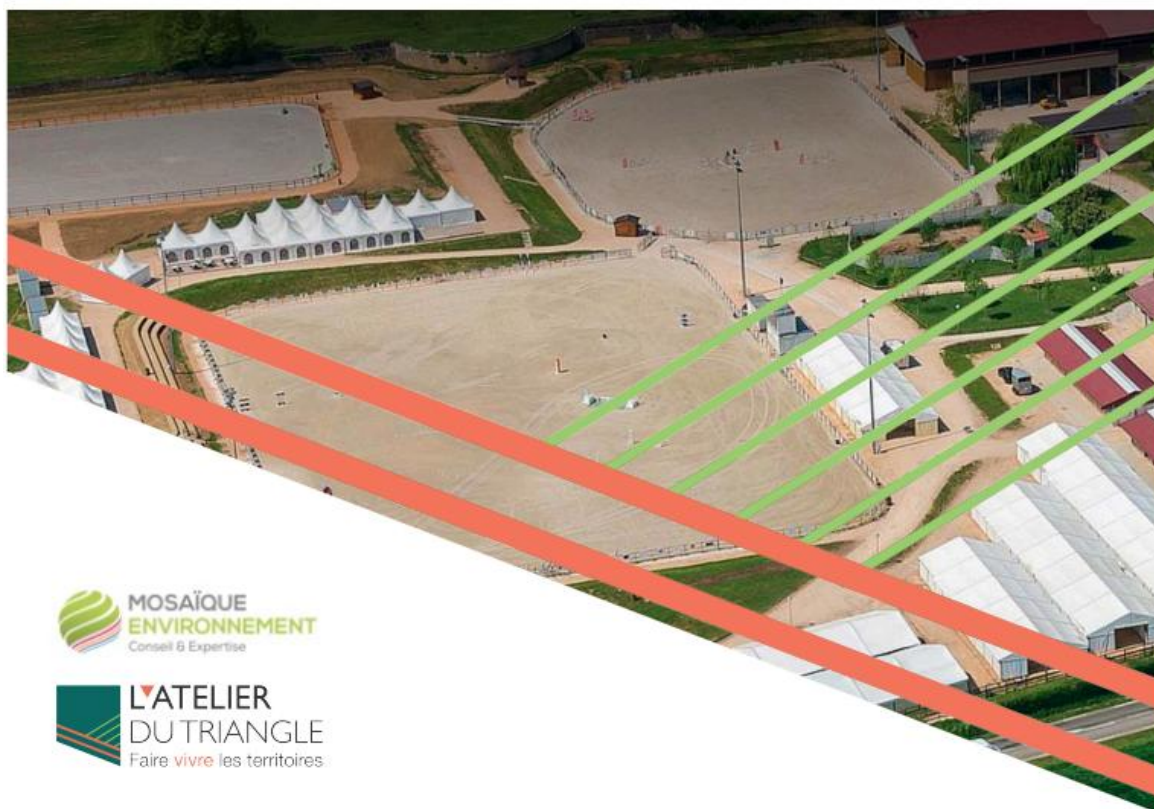


**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**  
**Du 21 novembre 2022 au 21 décembre 2022**

**Mise en compatibilité n° du PLU de la commune de  
CHAINTRÉ (Saône et Loire) ayant pour objet le  
développement des infrastructures du pôle Equi-Handi de  
Mâcon Chaintré**

**CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**



**Commissaire Enquêteur**  
**Catherine SECCHI**

## **RAPPEL SUCCINT DE L'OBJET DE L'ENQUETE**

La commune de CHAINTRÉ en partenariat avec la commune de MACON souhaite mettre en œuvre le développement des infrastructures du pôle Equi-Handi de Mâcon-Chaintré en vue de l'accueil des jeux olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sur ce site et plus globalement du développement de ce pôle équestre à long terme.

Pour pouvoir installer de nouvelles structures démontables sur le site, ( boxes à chevaux tribunes pour les jury ,sanitaires, salles de réunion etc... et l'aménagement d'un parking d'une plateforme de nettoyage, de manèges et carrières... **il est nécessaire de faire évoluer le PLU de la commune de Chaintré.**

Le centre équestre de Chaintré jouxte la copropriété « le château de Chaintré » qui bénéficie d'une servitude aedificandi depuis 1981.

D'autre part, Une convention publiée par acte authentique portant accord entre la ville de Macon et la copropriété « Le château de Chaintré » complétant une convention du 28 décembre 2018 a été reçue en préfecture le 06 août 2021

Celle-ci indique formellement les engagements de la ville de Mâcon à savoir :

- construire des bâtiments démontables en remplacement des « algécos » vétustes
- Aménager des boxes démontables identiques à ceux existant
- Planter une haie à 2 couleurs pour avoir une perspective harmonieuse

En outre la commune s'engage :

- A procéder à la démolition de l'ensemble des installations qui sont toutes démontables au cas où celle-ci changerait la destination du Centre Equestre ou vendrait le site

**Enquête Publique :** Par arrêté n°\_2022\_055 du 24 octobre 2022 , le Maire de la commune de Chaintré a décidé la mise à l'enquête publique du PLU portant sur le projet de mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chaintré ayant pour objet le développement des infrastructures du pôle Equi-Handi de Mâcon-Chaintré.

Cette enquête publique a eu lieu du 21 novembre 2022 au 21 décembre 2022 soit 20 jours consécutifs.

La publicité réglementaire malgré un retard dans la 2<sup>ème</sup> parution dans le Journal de Saône et Loire et l'Exploitant Agricole a été réalisée.

Des affiches au format A2 sur fond jaune ont été installées de façon visible sur le panneau d'affichage extérieur de la Mairie et sur les 9 autres panneaux d'affichage de la commune précisant les dates de début et fin de l'enquête ainsi que les modalités de consultation.

En outre une parution sur l'application «panneupoket» pendant toute la durée de l'enquête a été effectuée.

L'enquête publique s'est déroulée dans un climat serein et bienveillant. Les observations du public concernaient les points suivants :

**Madame CORNIN Florence** : la circulation des cavaliers et des piétons lors des manifestations posant problème , elle suggère d'étudier la pose d'un feu tricolore pour les cavaliers et visiteurs sur le mode de celui installé à Cluny à Equivallée.

**Avis du Commissaire Enquêteur** : Les observations de Madame CORNIN sont fondées et méritent d'être prises en compte

**Réponse de Monsieur COGNARD** : des feux tricolores pourront être installés et fonctionner lors des concours.

**Courriel de Monsieur Romain DESJOURS**. Celui-ci fait part des désagréments déjà posés par le Centre Equestre : nuisance sonore de jour et de nuit, circulation difficile (stationnement anarchique), sécurité des visiteurs et riverains, déchets laissés par les visiteurs. Monsieur Dejours souhaite qu'à minima le PLU prévoit le déroulement exclusif d'événements liés à l'équitation et l'installation de dispositifs de contrôle de bruit.

**Avis du Commissaire Enquêteur** : Une attention particulière doit être portée pour limiter les nuisances lors des manifestations qui sont de toute évidence, récurrentes. Je ne peux pas me prononcer sur les nuisances concernant les manifestations non équestres sur le site. Celles-ci ne sont pas évoquer dans le dossier d'enquête publique.

**Réponse de Monsieur COGNARD** : un parking supplémentaire est prévu, des négociations d'achat de terrain sont en cours. Des aires de stationnement pour vélos et des installations et bornes électriques sont prévues.

**Courriel de Madame Karine JACQUIER**. Celle-ci constate que du fumier est entreposé au fond du parking, Outre les inconvénients existant déjà, Madame Jacquier s'inquiète de savoir comment sera géré le parking hors activités équestres.

**Avis du Commissaire Enquêteur** : S'agissant d'un centre équestre, il est normal d'y trouver des crottins et du fumier. Le Centre équestre doit veiller à limiter les nuisances.

**Courriel de l'indivision CORNIN** . Ceux- ci souhaitent savoir si il est possible de profiter de cette enquête publique pour rendre constructible leur parcelle ZD 265 située en zone AU.

**Avis du Commissaire Enquêteur** ; cette question est hors sujet

----

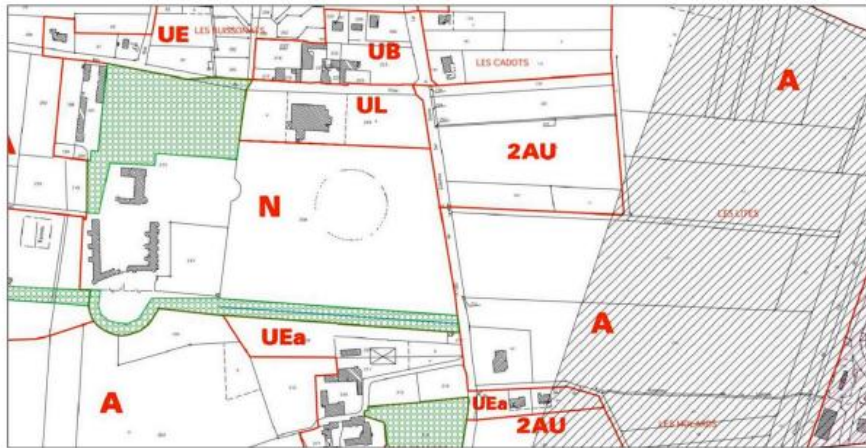
Après avoir examiné l'ensemble des critères relatifs à cette modification n°1 du PLU de Chaintré ayant pour objet le développement des infrastructures du pôle Equi Hadi de Mâcon Chaintré , le Commissaire Enquêteur,

- **Estime** que ce projet tel que présenté dans le dossier d'enquête publique est cohérent et apportera de réelles améliorations au Site de Mâcon Chaintré existant.
- **Recommande** de bien prendre en compte les nuisances (notamment le stationnement et la circulation des cavaliers, piétons, véhicules et d'y remédier

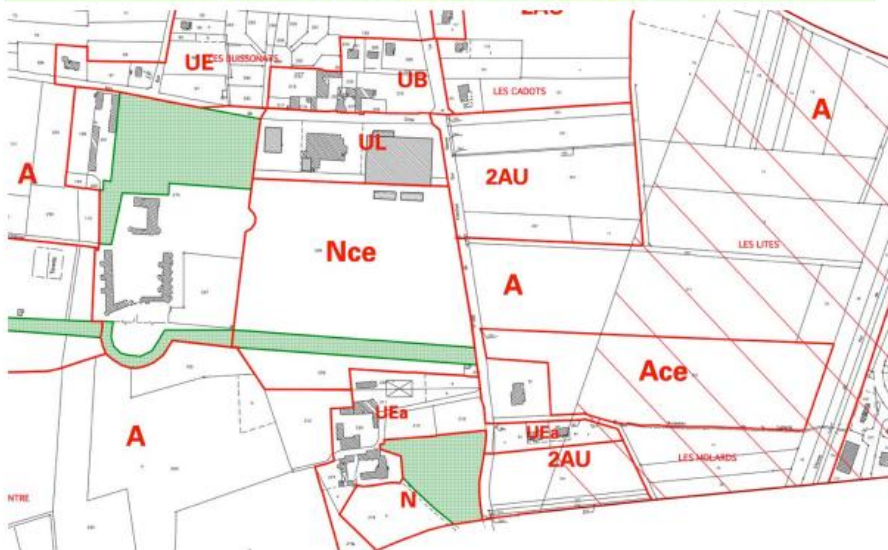
autant que faire se peut

- **Constate** que le projet de modification du zonage présenté ci-dessous permet de bien identifier les zones modifiées

### ZONAGE DU PLU ACTUEL



### ZONAGE MODIFIE PROPOSE



**En conclusion**, le Commissaire Enquêteur, considère que l'opération envisagée est d'intérêt général et donne **un avis favorable** au projet de modification n°1 du PLU de Chaintré ayant pour objet le développement des infrastructures du pôle Equi-Handi de Mâcon Chaintré.

Signature  
Secchi  
À remettre avec vos chèques signés au DDE

Le 19 janvier 2023 Catherine SECCHI  
Commissaire Enquêteur